

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT GEORGES DE LUZENCON**

République Française
Département de l'Aveyron

**Séance du 26 mars 2026
Délibération n°D2026-018**

L'an deux mille vingt-six et le vingt-six du mois de mars, à vingt-heures, le conseil municipal de la **Commune de Saint-Georges-de-Luzençon**, régulièrement **convoqué le 20 mars 2026**, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **M. Didier CADAUX, maire** de la Commune de **Saint-Georges-de-Luzençon**.

La séance a été publique.

Présents :	BERNARD Jean-Luc, CADAUX Didier, CARRIERE Philippe, CHUREAU Esther, DELMAS Corinne, EGEA Frédéric, FAGES Christine, GALTIER Samuel, GAUFFRE Christian, MUYS Elisabeth, PIONA Laurence, PRADAL Charlène, ROCHE Aude, THOMAS Rémi, TOURNIER Anaïs et VICENTE Florian Formant la majorité des membres en exercice
Procuration(s) :	LEPETIT Philippe à Frédéric EGEA, RAYNAL GAL Amérine à Corinne DELMAS, De SAINT SERNIN Guilhem à Christian GAUFFRE
Absent(s) excusé(s) :	
Nombre de Membres	
Afférents au conseil municipal :	19
En exercice :	19
Qui ont pris part à la délibération :	16
Quorum :	10

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil. M. Florian VICENTE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné, pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

D2026-018 : Constitution des commissions permanentes

M. le maire rappelle que le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal.

Les commissions municipales n'ont qu'un rôle consultatif, elles ne sont pas habilitées à prendre des décisions.

Vu les résultats des dernières élections municipales,

Vu l'article L 2121-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité, pour la bonne marche des travaux du conseil municipal, de préparer les dossiers en commission,

M. le maire propose au conseil de mettre en place les commissions suivantes dont il sera président de droit :

- Commission Administration Générale – Tourisme - Associations – Affaires sociales - Santé
- Commission Finances – Activités économiques - Voirie
- Commission Personnel communal - Affaires scolaires - Enfance
- Commission Aménagement du territoire – Environnement – Patrimoine - Habitat
- Commission Culture - Sports – Animation – Conseil municipal des jeunes
- Commission Travaux

Il demande aux élus de se positionner sur les commissions, appelle l'assemblée à se prononcer sur sa proposition et à désigner les conseillers qui en feront partie.

Séance du 26 mars 2026
Délibération n°D2026-018

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

APPROUVE la proposition de M. le maire concernant la création des commissions,

DESIGNE les membres de chaque commission comme suit :

1. Commission Administration Générale – Tourisme - Associations – Affaires sociales - Santé

Sont nommés et déclarent accepter leurs fonctions : Didier CADAUX, Esther CHUREAU, Christine FAGES, Elisabeth MUYS, Charlène PRADAL, Amérine RAYNAL GAL, Aude ROCHE

Vice-présidente : Esther CHUREAU

2. Commission Finances – Activités économiques - Voirie

Sont nommés et déclarent accepter leurs fonctions : Jean-Luc BERNARD, Didier CADAUX, Philippe CARRIERE, Esther CHUREAU, Corinne DELMAS, Frédéric EGEA, Christine FAGES, Samuel GALTIER, Christian GAUFFRE, Philippe LEPETIT, Guilhem De SAINT SERVIN, Rémi THOMAS, Florian VICENTE

Vice-président : Florian VICENTE

3. Commission Personnel communal - Affaires scolaires - Enfance

Sont nommés et déclarent accepter leurs fonctions : Didier CADAUX, Corinne DELMAS, Charlène PRADAL, Amérine RAYNAL GAL, Guilhem De SAINT SERVIN, Anaïs TOURNIER

Vice-président : Corinne DELMAS

4. Commission Aménagement du territoire – Environnement – Patrimoine - Habitat

Sont nommés et déclarent accepter leurs fonctions : Jean-Luc BERNARD, Didier CADAUX, Philippe CARRIERE, Esther CHUREAU, Corinne DELMAS, Samuel GALTIER, Christian GAUFFRE, Philippe LEPETIT, Laurence PIONA, Guilhem De SAINT SERVIN, Rémi THOMAS, Florian VICENTE

Vice-président : Rémi THOMAS

5. Commission Culture - Sports – Animation – Conseil municipal des jeunes

Sont nommés et déclarent accepter leurs fonctions : Didier CADAUX, Esther CHUREAU, Philippe LEPETIT, Elisabeth MUYS, Laurence PIONA, Charlène PRADAL, Aude ROCHE, Guilhem De SAINT SERVIN, Rémi THOMAS, Florian VICENTE

Vice-président : Elisabeth MUYS

6. Commission Travaux

Sont nommés et déclarent accepter leurs fonctions : Jean-Luc BERNARD, Didier CADAUX, Philippe CARRIERE, Frédéric EGEA, Samuel GALTIER, Philippe LEPETIT, Rémi THOMAS, Christian GAUFFRE, Guilhem De SAINT SERVIN,

Ainsi fait et délibéré, à SAINT-GEORGES-DE-LUZENCON, les jours, mois et an susdits.


Séance du 26 mars 2026
Délibération n°D2026-018

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Florian VICENTE



Le maire,
Didier CADAUX



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : conformément à l'article R 421-1 du Code de la justice administrative, dans les 2 mois à compter de sa publication ou notification et transmission aux services de l'Etat, vous pouvez entreprendre contre le présent acte :

- un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale,
et/ou

- un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

Acte rendu exécutoire

Après publication le :

Transmission au représentant de l'État le :